

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

2024

Pour
un territoire
durable



Aiffres - Amuré - Arçais
- Beauvoir-sur-Niort
- Bessines - Brûlain -
Chauray - Coulon - Échiré
- Epannes - Fors - Fronte-
nay-Rohan-Rohan - Ger-
mond-Rouvre -
Granzay-Gript - Juscorps -
La Foye-Monjault - La Roché-
nard - Le Bourdet - Le Van-
neau-Irleau - Magné - Marigny
- Mauzé/le-Mignon - Niort
- Plaine-d'Argenson - Prahecq
- Prin-Deyrançon - Sansais la
Garette - Saint-Gelais - Saint-
Georges-de-Rex - Saint-Hilaire-la-
Palud - Saint-Martin-de-Bernegoue
- Saint-Maxire - Saint-Rémy - Saint-
Romans-des-Champs - Saint-Sympho-
rien - Sciecq - Val-du-Mignon - Vallans
- Villiers-en-Plaine - Vouillé

édito

Véritable photographie des actions de la collectivité en matière de développement durable, le rapport 2024 s'est attaché à mettre en avant les grandes avancées de la collectivité en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, de prévention de la biodiversité et des ressources naturelles, d'épanouissement des citoyens et de cohésion sociale des territoires et de modes de production et de consommation responsables. À noter cette année, l'engagement fort de la collectivité en matière de décarbonation des mobilités et les nouveaux dispositifs de préservation de la ressource en eau. Ce rapport, bien que couvrant un champ plus large que le plan climat énergie territorial (PCAET) adopté en 2020, est aussi l'occasion de faire un point sur les politiques de l'agglomération en matière de transition environnementale. Vous découvrirez ainsi au fil des pages l'engagement de l'ensemble des directions pour faire de notre territoire, un territoire toujours plus durable.

Jérôme Baloge,
Président de l'Agglomération
Maire de Niort

Séverine Vachon,
Vice-Présidente en charge du Développement durable
Maire de Beauvoir-sur-Niort

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE

S²LOW

PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les ODD ont été adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils constituent le nouveau cadre de référence du développement durable soutenu par la France.



Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE

Réduction des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air dans le cadre des transports

LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

Les vélos à assistance électrique

La flotte de vélos à assistance électrique (VAE) est cette année portée à **1 400 unités**. La pratique du vélo est désormais bien ancrée sur le territoire de l'Agglomération. En effet, depuis le lancement de l'opération, près de **3 millions** de kilomètres ont été parcourus en vélo à assistance électrique.



Le saviez-vous ?

En mars 2021 l'Agglomération a lancé une offre de vélos cargos. En juin 2024, près de 9 400 kilomètres ont déjà été parcourus.

Les vélos en libre-service 100 % électriques

Devant le succès rencontré, le service de vélos en libre-service est étendu à

300 VLS en mai 2024

ainsi que la création de **22 nouvelles stations**, portant à **40 au total** le nombre de stations sur l'année 2024.

Le cumul de kilomètres parcourus représente **403 809 Km** au 30 juin 2024 depuis le lancement du service avec un nombre d'usagers en constante progression, de même que le nombre de trajets réalisés et le taux de rotation par vélo et par jour. À ce titre, le nombre de 36 000 trajets depuis le lancement a été atteint en juin.



LANCEMENT D'UNE EXPÉRIMENTATION DE COVOITURAGE

Afin de développer le covoiturage domicile/travail, l'Agglomération a lancé une expérimentation pour une durée d'un an via une application, en partenariat avec l'opérateur BlaBlaCarDaily et les employeurs du territoire. Ce test, mis en place depuis le 1^{er} janvier, s'accompagne d'une incitation financière.

Au 31 juillet 2024,

2 729 nouvelles personnes se sont inscrites sur l'application

et **1 218** covoitureurs ont réalisé 20 906 trajets,

limitant ainsi l'automobile et prodiguant des économies de trajet.



LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

L'Agglomération est lauréate depuis cette année de l'appel à projet Territoires Cyclables et bénéficie d'une subvention de 9 millions d'euros sur la période 2024-2029. Le programme vise la réalisation de la première phase de son Schéma cyclable, soit près de **90 km d'infrastructures nouvelles**.

En 2024, l'Agglomération a lancé le projet cyclable reliant Niort, Magné et Bessines, soit un linéaire de près de 3,4 km.

Le saviez-vous ?

Depuis janvier 2024, l'Agglomération a ouvert deux nouveaux parkings relais sur Niort, à « Maisons Rouges » avenue de Paris, et Espérance, Avenue de la Venise verte, ce qui porte à 5, le nombre total de parkings relais. Ces derniers doivent favoriser à la réduction de l'automobile et encourager la pratique des transports collectifs ou doux.



LES TRANSPORTS EN COMMUN

Une nouvelle offre de transports collectifs

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public, une nouvelle offre de transports collectifs a été mise en place au 6 juillet 2024, respectant les principes suivants :

- **100 % des communes** reliées directement à Niort,
- aucune commune à plus d'**1h de Niort**,
- au moins **4 à 5 allers retours réguliers par jour** pour toutes les communes d'équilibre,
- la création de **20 nouveaux** points d'arrêt,
- des liaisons nouvelles vers les gares, les pôles d'emploi et les communes d'équilibre,
- un service flexible à horaires d'arrivée garantis,
- une expérimentation de **2 nouvelles lignes express**.

Le saviez-vous ?

Depuis le 2 septembre, Niort-La Rochelle en autocar et en 1h30, c'est possible !
La ligne de car express propose de desservir notamment les zones d'emplois et d'études de l'Agglomération. Trois allers et retours, du lundi au vendredi, sont prévus toute l'année.

- un réseau urbain mieux hiérarchisé, plus clair et lisible avec des lignes plus directes, un accès à l'hypercentre en moins de **30 min pour tous les quartiers et communes d'Aiffres et Chauray**.

Mise en accessibilité des arrêts de bus

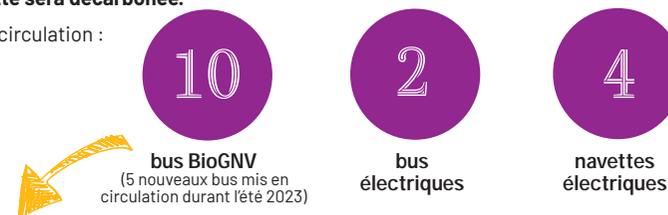
En 2024, **une dizaine de quais a été mise en accessibilité à Niort**. Des aménagements complémentaires de sécurisation et de confort ont été apportés sur **10 autres arrêts de transport en commun, hors Niort**.



La conversion énergétique de la flotte de bus

Dans le cadre de son PCAET, l'Agglomération décarbone sa flotte de bus de plus en plus. **D'ici 2027, plus de 40 % de la flotte sera décarbonée.**

Sont actuellement en circulation :



Les 10 nouveaux véhicules sont dotés d'une technologie innovante d'hybridation légère qui permettra de réduire de 10 % les consommations par rapport aux bus GNV classiques.

Le saviez-vous ?

Pour alimenter les bus en BioGNV, une nouvelle station de compression a été inaugurée en 2023. Cette station comprendra à terme 3 compresseurs de gaz, dont un sera dédié à couvrir les besoins en cas de panne d'un des deux premiers.

Adaptation au changement climatique

LES PLANTATIONS

Une des actions du PCAET consiste à planter **d'ici 2030 un arbre par habitant soit 125 000 arbres sur le territoire**.

En 2024, en partenariat avec le Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin, **2 100 peupliers** ont été plantés portant à **11 254** le nombre d'arbres plantés depuis 2019.





LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La maîtrise de l'énergie dans l'habitat



Au sein de l'Agglomération, deux conseillers informent et accompagnent de manière neutre, gratuite et indépendante les particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement. La plateforme s'adresse à tous les ménages du territoire, quels que soient leurs revenus, pour un projet de rénovation énergétique de leur logement et/ou l'installation d'énergies renouvelables.

Au 30 juin, près de **930 ménages ont été conseillés** par le biais de la plate-forme de la rénovation énergétique de l'habitat.

En 2024, l'Agglomération a mis en place trois nouveaux dispositifs d'aides financières pour inciter à la rénovation énergétique, en lien avec le PCAET et France Renov' :

- une aide financière **au remplacement de chauffages au bois émetteurs de gaz à effet de serre** (foyers ouverts ou chaudières fioul voire gaz propane) ;
- une aide financière **à l'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la rénovation énergétique des copropriétés ;
- une aide financière **à l'accompagnement** » Mon Accompagnateur Renov' » **pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs.**

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour les particuliers



Une nouvelle **OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a démarré le **1^{er} juin 2023, pour une durée de 5 ans**. Cette nouvelle OPAH prévoit d'aider à la **réhabilitation de 526 logements** pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et pour la première fois, des copropriétaires pourront bénéficier d'aides à la rénovation énergétique.

Depuis le **1^{er} juin 2023, 77 logements de propriétaires occupants et 4 logements de propriétaires bailleurs** ont reçu des aides de l'OPAH. De plus, la copropriété « Les Ifs » a reçu un premier versement de subventions pour des travaux urgents sur la toiture. Une rénovation globale s'en suivra.

Le saviez-vous ?

Afin de lutter contre l'habitat indigne, l'Agglomération a instauré le régime de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (Permis de Louer) sur plusieurs secteurs du centre-ville de Niort. En mai 2024, après cinq ans d'application, 604 demandes d'autorisation ont été instruites et 281 logements ont été diagnostiqués. L'Agglomération a délivré 319 autorisations et 146 refus de mise en location. Depuis septembre 2024, le permis de louer est aussi mis en place à Mauzé-sur-le-Mignon.

L'accompagnement des communes



Les communes peuvent être accompagnées par l'Agglomération dans la conception et la réalisation d'opérations d'habitat depuis le diagnostic du site et du contexte, la conception du projet, jusqu'à la sélection de l'opérateur. L'objectif de l'action est de favoriser une production de logements plus économe en espace, répondant à des principes bioclimatiques, plus variée et mieux intégrée au tissu urbain. **En 2024, 8 communes ont bénéficié de tout ou partie de l'accompagnement proposé.**

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL



Depuis 2021, l'Agglomération a mis en place deux dispositifs d'accompagnement des communes, afin de couvrir l'ensemble des bâtiments communaux :

- **l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, coordonné par le SIEDS** : traitement des communes propriétaires de bâtiments devant répondre à la réglementation Eco-Energie Tertiaire (décret tertiaire) ;
- **un second dispositif d'accompagnement, dénommé AMEC**, permettant le traitement des communes non soumises à la réglementation Eco-Energie Tertiaire.

En 2024,

32 communes sont accompagnées,
pour un résultat de 8 autodiagnostic
et 50 audits énergétiques réalisés.



Le saviez-vous ?

Pour chaque projet de rénovation énergétique d'un bâtiment communal, il est attendu jusqu'à 70 % d'économie.

Le développement des énergies renouvelables



LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE INJECTÉE

Certains équipements communautaires sont équipés de panneaux photovoltaïques dont la production est intégralement injectée sur le réseau de distribution d'électricité : le siège social de l'Agglomération, la station d'épuration de Frontenay Rohan Rohan et les Ateliers relais d'Echiré.

En 2024, ces trois sites ont produit à eux trois depuis leur mise en service plus de **1,3 GWh**, soit **1,3** million de kWh.



Le saviez-vous ?

Avec la hausse du prix de l'électricité, il est devenu plus intéressant d'autoconsommer sa production photovoltaïque. De plus, ce circuit-court de l'électricité est environnementalement très vertueux.

LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE AUTO-CONSOMMÉE

La station d'épuration d'Aiffres est un équipement qui consomme beaucoup d'électricité. Aussi, cet établissement autoconsomme sa propre production d'électricité. Ainsi, depuis la mise en service de l'installation, **près de 231 MWh ont été intégralement autoconsommés sur site**, en substitution de l'électricité achetée.

En septembre 2023, la toiture du hangar du Syndicat de Eaux du Vivier a été équipée de panneaux photovoltaïques, là aussi pour de l'autoconsommation à 100 %, car le site du Vivier est électro-intensif. L'installation a été réceptionnée en mai 2024, pour une production annuelle attendue de **plus de 62 MWh**.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR BAS CARBONE

Dans le quartier du Clou-Bouchet, à Niort, le réseau de chaleur urbain est aujourd'hui propriété de Deux-Sèvres Habitat. **Ce réseau fonctionne au gaz pour chauffer l'eau chaude qui alimente les différents abonnés, dont le siège social de l'Agglomération.**

En 2023, une étude de faisabilité a été lancée pour étudier à la fois les conditions de reprise du réseau de chaleur par la collectivité, les possibilités d'extension (collège, lycée à proximité), ainsi que la décarbonation du réseau en le convertissant massivement aux énergies renouvelables et de récupération. L'étude confirme un fort potentiel de récupération de chaleur fatale auprès d'un industriel, **de près de 13 GWh / an**, en substitution du gaz principalement d'origine fossile.



Le saviez-vous ?

La piscine « les Colliberts », à Mauzé-sur-le-Mignon, est exemplaire pour ses consommations de chaleur : l'hiver, la principale source de chaleur provient de la chaufferie bois ; le reste de l'année, la piscine est chauffée par de la « chaleur verte » grâce au réseau de chaleur alimenté par l'unité de méthanisation Déméter Energies. Ainsi, en 2023, la piscine n'a consommé du fuel qu'à hauteur de 10 % contre 52 % de ses consommations en 2018.



La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

LES ACHATS RESPONSABLES ET DURABLES / LA MISE EN ŒUVRE DU SPASER

Le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) a pour objectif d'intégrer dans l'acte d'achat de l'Agglomération des critères responsables et durables. Ainsi, dès 2023, les achats de l'Agglomération sont plus vertueux.



En 2023, **50 %** des marchés intégraient des critères de développement durable.

LES PRATIQUES DES DIRECTIONS DE L'AGGLOMÉRATION

L'exemple des achats de fournitures

Dans le cadre du nouveau marché de fournitures administratives, les critères « développement durable » ont été renforcés avec notamment un engagement en faveur de la réduction des déchets, comme les emballages carton.

Pour l'achat de papier

Le papier A4 est désormais commandé à la palette, afin de limiter le nombre de livraisons. Deux types de papier sont proposés :

- Le papier issu de fibres vierges,
- Le papier fabriqué à 100 % à partir de vieux papier, sans utilisation de chlore ni d'agents blanchissant contenant du chlore.

Pour le mobilier de bureau

Avant chaque achat, la démarche préalable est de vérifier si la collectivité ne dispose pas déjà d'éléments non utilisés et pouvant répondre à la demande. L'achat des fauteuils de bureau se fait en majorité avec des fauteuils issus du réemploi et remis à neuf. Le modèle acheté apporte satisfaction ; il répond en effet aux attentes notamment de confort, de réglages et de durabilité. De plus, son prix est inférieur de 30 % à celui d'un neuf.



Le saviez-vous ?

Le siège social de l'Agglomération est identifié comme point de collecte des crayons usagés des communes et de l'Agglomération. Tous les ans, ce sont ainsi près de 20 kg qui sont valorisés sur le plan énergétique ou matière. Les points générés par le dispositif Terracycle permettent de flécher une aide financière pour la venue d'un clown à l'hôpital, de manière à faire rire et divertir les enfants malades.



LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES INERTES DE CHANTIER

Depuis 2020, pour les chantiers de construction routiers à la charge des collectivités, 70 % en masse des matériaux utilisés doivent être réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre forme de valorisation. En 2024, grâce à l'ensemble des dispositions mises en place, l'Agglomération a pu atteindre ce seuil réglementaire.



L'ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

En 2023, un plan d'actions a été élaboré autour de 7 dimensions : stratégie et gouvernance, mesure et évaluation, achats durables, conception, déchets d'équipements électriques/électroniques et économie circulaire, sensibilisation, technologies de l'information pour une collectivité éco-responsable.

Dans une démarche d'amélioration continue, l'Agglomération agit pour allonger la durée de vie de ses équipements, informatiques et téléphoniques, et en privilégiant la réutilisation et l'optimisation de nombreux appareils.

LE RENOUVELLEMENT DES VÉHICULES DE SERVICE

Les collectivités territoriales ont des objectifs réglementaires de verdissement de leurs flottes de véhicules. Actuellement, une collectivité doit prévoir une proportion minimale de 30 % des véhicules à faibles émissions (CO₂ inférieur à 50 g/km) dans le cadre du renouvellement annuel.

En 2023, l'Agglomération a réceptionné

11 véhicules

dont **3** en motorisation électrique

et **1** en motorisation essence électrique hybride rechargeable.

Le parc de vélos électriques professionnels est quant à lui passé de **11 à 17 unités**.



LE CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Cette année, du 3 au 16 juin dernier, l'Agglomération a participé au Challenge de la mobilité avec 15 agents. Au total, **1 905 km ont été parcourus** avec **34 % en report modal**. Cet événement a permis, outre la sensibilisation à la mobilité décarbonée, d'éviter l'émission de **314 kg d'équivalent CO₂**.

L'objectif est de pousser toujours plus d'agents à utiliser des modes de transports plus respectueux de l'environnement.

LE TÉLÉTRAVAIL INSTITUTIONNEL

En 2023 puis 2024, le suivi du télétravail institutionnalisé a permis de mettre en évidence les éléments suivants : près de **227 agents** télétravaillent ce qui représente près de

3 400 jours
et **1 300 demi-journées**
télétravaillés.

Sachant qu'un déplacement domicile - travail, selon une enquête interne, représente près de **8 km par agent et par trajet**, sachant que près de **88 % des collègues** de l'Agglomération viennent travailler en VL, le nombre de kilomètres évités grâce au télétravail en 2024 est estimé à

46 000 km
pour l'Agglomération en tant qu'employeur.

Ceci équivaut en 2024 à près de **5,2 tonnes** de gaz à effet de serre évitées.



Prévention de la biodiversité et des ressources naturelles



| | | |
|--|--|--|
| | | |
| | | |

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE

Approuvé en Conseil d'Agglomération le 8 février 2024, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Déplacements (PLUi-D) de l'Agglomération est opposable depuis le 22 février 2024. Ce document se substitue aux documents d'urbanisme communaux jusqu'alors en vigueur (PLU, cartes communales).
Ce document a pour ambition de préserver les ressources naturelles et la biodiversité, en agissant sur les règles d'urbanisme.
Ainsi, les habitants et porteurs de projet doivent désormais se référer aux dispositions du PLUi-D pour connaître leurs possibilités de développement, notamment celles favorisant la transition écologique.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

En 2023, le nombre de foyers équipés d'un composteur domestique sur l'Agglomération est de **12 073**, ce qui représente un tonnage évité de **2 230 tonnes sur l'Agglomération**. Par ailleurs, **8 nouveaux sites** de compostage partagés en pied d'immeuble ont été mis en œuvre.



LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Plusieurs démarches ont été initiées par la direction PREVALEC :

- **Les écoles qui compostent avec l'accompagnement de l'Agglomération :** Coulon, Saint-Hilaire-La-Palud, Frontenay-Rohan-Rohan et l'école privée Saint-Florent à Niort depuis avril 2023, Vallans depuis février 2024.
- **Les projets en cours et à venir :** Juscorps, Le Vanneau-Irleau, Bessines, Saint-Rémy, Plaine d'Argenson.
- **Les restaurants accompagnés :** Le Rexois à Saint-Georges-de-Rex et Le 19 à Niort.
- Pour les professionnels, **une plaquette a été élaborée** proposant notamment les contacts de sociétés privées aptes à gérer leurs biodéchets (méthanisation, compostage...).
- **2 formations** « Référents de site » ont été réalisées en 2023, soit **17 personnes au global**.



Utilisation de produits recyclés

LE PROGRAMME « JARDIN AU NATUREL »

Le programme Jardin au Naturel 2023 comprenait



Ce programme est conjointement proposé par la mission biodiversité de la Ville de Niort, le service des eaux et la direction PREVALEC de l'Agglomération. Le bilan de l'année écoulée confirme la reconduction de cette opération pour 2024.

Faites le savoir

Une aide est accordée aux usagers louant un broyeur à hauteur de 50 % du montant de la facture. Elle est limitée à 100 € par foyer et par an. Sur l'année 2023, 22 demandes ont été accordées. Cela représente un montant d'aide de 1 882 € pour une estimation de 100 m³ de broyat produit. Les quelques échanges directs avec les usagers sont très positifs.

Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques



SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

Pour les pollutions ponctuelles accidentelles ou volontaires, une station d'alerte est positionnée en entrée d'usine de production d'eau potable, reliée aux téléphones et postes d'astreinte. Elle permet, dans le cadre de procédures de secours, d'aider à déterminer l'origine d'un polluant dont le service n'aurait pas eu l'information du déversement.

Pour les pollutions diffuses, principalement agricoles mais aussi urbaines, les programmes Re-Sources animés par la Société des Eaux du Niortais sont des programmes de préservation de la qualité de l'eau basés sur le volontariat et ciblés sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable.

L'année 2024 marque l'année de la planification des actions sur le terrain.



GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

En raison des précipitations importantes et fréquentes en automne 2023 et au printemps 2024, les niveaux des nappes phréatiques sont à leur maximum.

Cette année, les restrictions concernant l'irrigation n'ont pas été mises en place aussi précocement, et cela en conformité avec l'arrêté-cadre interdépartemental.

L'Agglomération a continué à jouer un rôle actif dans les secteurs couverts par l'arrêté cadre, englobant la source du Vivier et les captages de la Courance, en informant et en alertant les autorités tout au long de l'année. Les services de l'État ont ainsi pu assurer leur rôle de régulation en connaissance de cause, avec moins de contraintes et de restrictions pour les activités agricoles.



LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE AUPRÈS DES PARTICULIERS

Dans le cadre de son PCAET, notamment pour s'adapter aux effets du changement climatique, l'Agglomération a proposé jusqu'à fin 2023 une aide financière à hauteur de 80 % pour l'achat de récupérateurs d'eau destinée aux habitants du territoire.



ACTIONS AGRICOLES

Début 2024 a été lancée avec la Société des Eaux du Niortais (ancien Service des Eaux du Vivier de l'Agglomération), la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, le SERTAD et le SECO, une étude pour envisager le déploiement d'un label de type Terres de Sources. Ce label a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'eau et de l'air via l'évolution des pratiques agricoles et des systèmes de production ;
- de faciliter les approvisionnements locaux de la restauration collective ;
- de développer des filières agricoles locales qui garantissent la juste rémunération des producteurs ;
- de valoriser les produits locaux auprès des différents publics du territoire (éducation à l'alimentation durable, labélisation de produits, marketing territorial, ...).



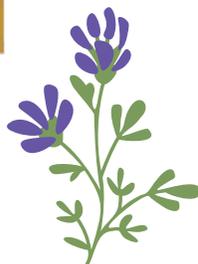
EXPÉRIMENTATION SUR LA COUVERTURE DES SOLS

Des semences sont fournies aux agriculteurs, afin qu'ils expérimentent des couverts végétaux entre leurs cultures principales ou simultanément : pour l'année 2024, ce sont une trentaine d'agriculteurs qui ont bénéficié de cette action sur les deux bassins Vivier et Courance sous différentes modalités (intercultures courtes et cultures associées), pour 460 hectares implantés. Cette action sert également de support à des actions collectives.

ACCOMPAGNER LES FILIÈRES FAVORABLES À LA QUALITÉ DE L'EAU

L'Agglomération accompagne aussi les éleveurs dans le choix d'une **production fourragère adaptée au dérèglement climatique**.

Ainsi, plusieurs essais ont été menés en partenariat avec la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique.



Le saviez-vous ?

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans la mise en place de pratiques vertueuses. Les engagements 2024 totalisent 586 hectares sous contrat pour une durée de 5 ans, soit une dizaine d'exploitations engagées pour un montant prévisionnel d'environ 800 000 euros d'aides publiques en faveur de la protection de la ressource en eau.



RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET STATIONS D'ÉPURATIONS

La surveillance et le renouvellement régulier des installations d'assainissement (réseaux, stations d'épuration, bassins d'orage) permettent de limiter l'impact sur l'environnement et la consommation d'énergie pour le transport et le traitement des eaux usées.



Préservation des ressources au travers de la prévention de la production de déchets

LA SENSIBILISATION AUTOUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La sensibilisation, **notamment auprès des scolaires**, est un enjeu extrêmement fort pour déployer à grande échelle les politiques de prévention des déchets. En conséquence, l'Agglomération a organisé en 2023,

73 animations dédiées à la prévention et au tri dans les écoles, ce qui a permis de sensibiliser

2 734 personnes, principalement des enfants.



LES DONNEZ-PRENEZ

Ce concept correspond à une zone de gratuité éphémère ouverte à tous permettant la circulation et le partage de biens matériels. **En effet, chacun est invité à venir déposer des objets propres, en bon état et prendre ce qu'il veut même sans rien donner.**



En 2023, la Direction PREVALEC de l'Agglomération a été sollicitée pour l'accompagnement à l'organisation de deux temps fort à destination du grand public à Aiffres et Echiré/Saint-Gelais/Saint-Maxire.

Le saviez-vous ?

Dans le cadre du protocole éco-manifestation, 70 associations ont sollicité l'Agglomération pour être accompagnées dans des démarches de tri et de prévention des déchets en 2023. Le recours au protocole éco-manifestation témoigne aussi d'une certaine prise de conscience à limiter sa production de déchets lors des manifestations publiques.



Épanouissement des citoyens et cohésion sociale des territoires



Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE

Offre de services renforcée pour les habitants

LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

Dispositif de tarification sociale « Ma carte » et « Chèques loisirs »

L'Agglomération favorise l'accès aux loisirs, au sport, à la culture des familles du territoire via un dispositif de tarification sociale qui comprend deux formes de soutien. Avec « **Ma carte** », les familles du territoire peuvent bénéficier d'un tarif adapté à leur revenu. **En 2023, 4 384 personnes ont bénéficié de ce dispositif.**



Pour les médiathèques

Les partenariats en direction des publics « éloignés »

Le réseau des médiathèques est engagé dans de nombreux partenariats, notamment au profit des publics éloignés de la lecture. Parmi les différentes modalités d'intervention en direction de ces publics, on peut citer :

- **Les accueils, in situ, qui permettent de présenter les espaces ainsi que les collections.** Ces actions ont été menées en partenariat avec des organismes tels que l'ASFODEP, France Terre d'Asile, Pôle Emploi, le CCAS de Niort, l'École de la deuxième chance et d'autres acteurs du domaine de l'insertion.
- **Les interventions hors les murs**, en milieu fermé en direction de la maison d'arrêt, ou comme une expérimentation sur plusieurs aires d'accueil des gens du voyage.



Le bibliobus communautaire

Dans l'Agglomération, 10 communes n'étaient desservies ni par une bibliothèque du réseau, ni par une bibliothèque municipale, ni par un point lecture. Plus économe en carburant et moins contraignant pour la conduite, le nouveau bibliobus fait désormais étape dans les communes de Brûlain, Juscorps, La Rochénard, Le Bourdet, Plaine d'Argenson, Saint-Georges-de-Rex et Saint-Martin-de-Bernegoue, pour rendre la lecture accessible à tous.



Le fonds de livre en langue ukrainienne

À l'occasion de l'anniversaire du début du conflit, une étagère de littérature ukrainienne a été inaugurée, à la médiathèque Pierre-Moinot de Niort.

Une centaine de livres, tous venus d'Ukraine, ont été acheminés à l'initiative de l'association Solidarité Deux-Sèvres Ukraine.



Faites le savoir

Depuis le 1^{er} juillet 2024, la bibliothèque de Prahecq a rejoint le réseau des 16 médiathèques de l'Agglomération.



ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante invasive, concurrente des cultures et résistante aux produits chimiques. Son pollen hautement allergisant est un facteur aggravant pour l'asthme et pour la Covid19. Les coûts associés aux mesures de prévention et de lutte, ainsi que les dépenses de santé, s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent. Dans l'Agglomération, 62 référents agents ou élus ont été formés à la détection et la destruction de l'ambrosie, ce qui constitue un réseau de première importance sur la région Nouvelle-Aquitaine.

LA MOBILITÉ



Conseil en mobilité

21 stands d'information (animés par TANLIB, l'Agglomération et BlaBlaCarDaily selon les cas) ont été installés, portant sur les offres de mobilité du territoire auprès d'employeurs, grand public, étudiants, public vulnérable, dont un Village de la mobilité le 14 septembre réunissant les acteurs suivants : l'Agglomération, TANLIB, SNCF, BBCDaily, MACIF Prévention, Sécurité routière (Préfecture 79), SOLIGO, USEP79, Roulez jeunesse.

Animations scolaires

L'opération CM2 qui vise à préparer les élèves de CM2 à utiliser en toute sécurité le car scolaire pour leur rentrée en 6^{ème} a bénéficié en 2024 à



Du 22 au 24 mai, **400 élèves** parmi **3 collèges de l'Agglomération** sont montés à bord du car pédagogique AGORA. Celui-ci permet de comprendre l'intérêt, par des exercices concrets, du port de la ceinture de sécurité à bord du car et de sensibiliser les enfants à l'évacuation dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Opération Savoir rouler à vélo

Inauguré en septembre 2023, le dispositif national Savoir Rouler A vélo a été déployé sur l'année scolaire 2023 / 2024 auprès **52 classes de CM2** soit un total de **1290 élèves**.

LA SANTÉ

La première mouture du Contrat local de santé (CLS) a pris fin en 2023. L'année 2024 a donc majoritairement été consacrée à l'évaluation de ce premier CLS et à sa réécriture. Il prendra effet en janvier 2025 pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2029.

Le CLS 2025-2029 est cadré par 4 grands axes stratégiques :

Accès à la santé :

Amélioration de l'offre de soins du territoire

Prévention santé :

Promouvoir un environnement favorable à la santé

Publics vulnérables :

Amélioration du parcours de vie des personnes en situation de vulnérabilité

Santé mentale :

Animation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).



Soutien aux personnes éloignées de l'emploi

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération est un dispositif d'accompagnement renforcé à destination des personnes éloignées de l'emploi, résidant sur le territoire de l'Agglomération. Le PLIE comporte un volet « ingénierie de projets », visant à développer des outils de levée des freins à l'emploi tels que la mobilité, la maîtrise de la langue ou encore les modes de garde, ainsi qu'un volet « coordination de parcours ».



En 2023, **263 personnes ont été accompagnées**, parmi lesquelles **57 %** ont le statut de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), **71 %** sont bénéficiaires du RSA et **63 %** n'ont aucun diplôme ou niveau CAP/BEP.

Le saviez-vous ?

Parmi les 107 sorties du PLIE, 44 sont des sorties positives (CDI, CDD supérieur à 6 mois, créations d'entreprise, formation).

LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

La clause d'insertion est un outil juridique mobilisable dans la commande publique, qui donne la possibilité à un maître d'ouvrage de réserver une partie des heures générées par un marché public pour une action d'insertion.



En 2023 :

47 960 heures d'insertion ont été réalisées sur le territoire niortais, soit l'équivalent de la création de 30 ETP (Equivalents Temps Plein).

Ces heures, en augmentation de 10% par rapport à 2022, ont été attribuées sur **47 opérations** portées par **12 maîtres d'ouvrage**.

206 personnes ont bénéficié de missions de travail dans le cadre des clauses d'insertion, parmi lesquelles **47 %** ont le statut de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) et **38 %** sont bénéficiaires du RSA.

64 % des heures d'insertion portent sur des marchés du bâtiment et des travaux publics, **22 %** sur les espaces verts et 14% sur l'entretien des locaux.

Le saviez-vous ?

Le guichet unique des clauses d'insertion du niortais représente 55% des heures d'insertion réalisées sur le département.

L'action en faveur des habitants des quartiers prioritaires



Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », co-piloté par l'Agglomération et l'État, est un contrat sur 6 ans visant à améliorer différents aspects de la vie quotidienne des habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Trois QPV sont à ce jour définis sur le territoire : le Clou Bouchet, la Tour Chabot-Gavache, et le Pontreau-Colline Saint-André. Ces

quartiers sont caractérisés par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine, c'est pourquoi il convient d'avoir une action spécifique en direction de leurs habitants.

Après concertation en 2023 et 2024, **6 orientations stratégiques** ont été mises en œuvre, dont la notion de quartier durable.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'Innovation Sociale



LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DE L'ESS

Considérant les ambitions de la feuille de route ESS et Innovation Sociale 2023-2026 et son appartenance aux différents acteurs du territoire, de nombreux acteurs de l'ESS sont mobilisés aux côtés de l'Agglomération pour faire vivre cette feuille de route en mettant en œuvre des actions pour le territoire.

29 structures et porteurs de projets ESS ont bénéficié de conseil à la création et au développement,

12 projets d'entrepreneuriat ont bénéficié d'un financement, 12 d'une garantie bancaire, 5 d'un prêt d'honneur solidaire,

10 structures ESS ont bénéficié de missions de conseils dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement,

25 entrepreneurs ont participé à des ateliers de formation,



Le saviez-vous ?

Plus de 2 000 professionnels de l'ESS sont venus de toute la France et de pays francophones pour participer et assister aux 10 ans du Forum National de l'ESS et de l'Innovation Sociale à Niort qui s'est tenu du 29 janvier au 1^{er} février 2024.



AU TITRE « DES PARCOURS VERS L'EMPLOI » DU CONTRAT DE VILLE ET DU PLIE

Soligo est une plateforme mobilité soutenue dans le cadre de l'orientation « pour des parcours vers l'emploi » du Contrat de Ville et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Reconnue comme l'un des leviers majeurs à l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité constitue un enjeu fort pour les personnes éloignées de l'emploi.

La plateforme mobilité Soligo est soutenue par les partenaires institutionnels (Agglomération, État, CD79 et Région Nouvelle-Aquitaine). Au fil des années et des besoins, l'offre de la plateforme s'est étoffée : réparation/entretien/chantier d'insertion, conseil en mobilité, auto-école sociale (code, permis, ateliers de gestion du stress, ...), location de véhicules, garage solidaire, vente de véhicules d'occasion et enfin, conseil mobilité.



LE RÉSEAU DD DES COMMUNES

Le Réseau Développement Durable des communes vise à construire une relation de proximité avec les quarante communes de l'Agglomération en apportant information, conseil, expertise, partage d'expériences ..., sur les sujets de développement durable intéressant les communes. Il est composé d'un élu référent, pour chaque commune, sur différents sujets (énergies renouvelables, maîtrise de la consommation énergétique, et développement durable au sens large).

Les travaux du Réseau Développement durable des communes se sont poursuivis en 2024 :

- **déploiement des bornes IRVE**, ainsi que les travaux sur les zones d'accélération des EnR ;
- **parkings ciblés par la loi APER** pour le déploiement d'ombrières photovoltaïques ;
- **présentation de la nouvelle délégation de service public** pour les transports collectifs et alternatifs.



Le saviez-vous ?

Le Réseau DD des communes a fêté ses 12 ans cette année.

Le soutien aux communes

PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE

Le PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) de 3^{ème} génération est un dispositif de soutien à l'investissement des communes doté d'une enveloppe de 6 M€ pour la période 2022-2024.

L'**ambition du PACT 3** est de soutenir l'action du bloc communal au profit du mieux vivre pour tous en déclinaison des projets et stratégies opérationnelles communautaires dans le respect des initiatives et priorités communales.

Ce PACT s'organise selon 3 axes :

- **Soutien aux Cœurs de Ville et cœurs de bourgs**
- **Transformation Ecologique et Energétique**
- **Ingénierie de projets.**



L'APPEL À PROJETS "EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

La Semaine européenne du Développement Durable constitue un événement emblématique, sur le plan national mais également régional et local. Elle a été bien suivie par les communes sur l'Agglomération, mais présente l'inconvénient d'être assez rigide quant aux dates d'animation.

Aussi, l'Agglomération a lancé début 2024 un nouvel appel à projets, à l'identique de la Semaine du DD, mais en apportant de la souplesse sur les dates d'animation.

La protection de la biodiversité, la réduction des déchets, la sobriété énergétique ainsi que la production d'énergies renouvelables étaient une nouvelles fois au centre des animations communales.

Le saviez-vous ?

En 2024, 11 communes sont lauréates de l'appel à projets : Aiffres, Coulon / Magné, Echiré / Saint-Gelais / Saint-Maxire, Fors, Le Bourdet / Prin-Deyrançon, Saint-Symphorien, et Vallans.

Modes de production et de consommation responsables

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE



S²LO

Le soutien au développement économique local



LA RESSOURCERIE

Alternative au circuit traditionnel de consommation, l'activité ressourcerie, ayant pour prestataire BAZAR etc., consiste à :

- Collecter les objets dont souhaitent se débarrasser les particuliers, les entreprises ou les collectivités, et qui peuvent être réutilisés du fait de la demande d'achat par d'autres « consommateurs ».
- Valoriser ces objets en leur donnant une seconde vie, en les nettoyant, si nécessaire, en les réparant ou en détournant leur premier usage pour en faire un autre objet par la création.
- Revendre ces objets redevenus produits de seconde main à prix solidaires.

En 2024, l'Agglomération a inauguré une 3^{ème} ressourcerie à Echiré, qui emploie 5 salariés.



Le saviez-vous ?

- Ce sont 130 tonnes de flux réemploi qui ont été détournées des déchèteries et réparties en boutique en 2023.
- 98 % du flux a été valorisé (75 % en réemploi, 12 % en dons aux associations, 11 % en recyclage et seulement 2 % en rejet).
- 19 000 ventes ont été réalisées pour 210 000 € de recettes.

LE REPAIR CAFÉ OU ATELIER DE LA RÉPARATION

Le Repair Café contribue à la préservation des ressources naturelles, à l'allongement de la durée de vie d'un produit, et à la lutte contre l'obsolescence programmée.

Les résultats obtenus depuis 2019 grâce aux structures et aux bénévoles sont les suivants :

93 ateliers de la réparation organisés ;

2 155 kg d'objets détournés vers le circuit de la réparation ;

Un taux de réparation dépassant la moyenne (**59 %**) ;

Une valeur des objets réparés estimée à **46 624 €** ;

Mobilisation de **1 106 personnes** (participants et réparateurs bénévoles).



SOLIGO (EX ATELIERS MÉCA 2 SÈVRES)

Soligo propose principalement trois services :

- **Le conseil en mobilité.** En 2023, **122 personnes** ont bénéficié de ces conseils dont **34 issues** des quartiers prioritaires.
- **L'auto-école solidaire** propose un accès au permis facilité par un tarif accessible et un accompagnement renforcé afin de sécuriser et soutenir les personnes en apprentissage.
- **À travers son parc locatif, Soligo propose un service de location de véhicules** : vélos à assistances électrique, scooters, cyclomoteurs, voitures sans permis et voitures. Ce service s'adresse aux personnes en démarches de retour à l'emploi, orientées par des partenaires sociaux, sur justificatif d'emploi ou de formation.



Le saviez-vous ?

En 2023, 160 personnes ont bénéficié de l'action des quartiers prioritaires.

UN TERRITOIRE ATTACHÉ AUX CIRCUITS COURTS

Le Projet Alimentaire Territorial

Ça bouge du côté du Projet Alimentaire Territorial 2021-2027 : de nombreuses actions sont lancées pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation.

Parce qu'agir en faveur du climat passe notamment par l'assiette, en choisissant des produits locaux et en circuits courts ; et parce que décarboner, c'est aussi accompagner la transition de notre modèle agricole, les élus ont souhaité emmener la profession agricole, les associations et les citoyens dans une démarche de relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, ce sont 19 actions concrètes qui sont déployées sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et du Haut Val de Sèvre, et notamment en 2024.

Accueil des Rencontres de la restauration collective en Deux-Sèvres

Bien manger à l'école, à l'hôpital, en maison de retraite, ou en entreprise, c'est l'un des objectifs poursuivis par l'Agglomération qui anime un club de la restauration collective, réunissant les chefs de cuisine du territoire. C'était donc tout naturel pour elle d'accueillir à Aiffres, le 17 janvier 2024, les Rencontres de la restauration collective en Deux-Sèvres, organisées par la Chambre d'agriculture.

À cette occasion, **les restaurants scolaires, médico-sociaux et d'entreprise ont pu aller à la rencontre de nombreux producteurs réunis pour l'occasion.**



L'agriculture bio

L'agriculture biologique présente de nombreux intérêts pour le territoire, dont celui de préserver la qualité de la ressource en eau. Afin d'encourager ce type de pratique agricole, tout particulièrement sur les zones de captage d'eau potable, l'Agglomération s'est engagée en 2024 dans le dispositif fiscal national qui permet de soutenir les nouvelles fermes engagées en agriculture biologique, ou ayant conclu une obligation réelle environnementale.

Faites le savoir

Une exonération de la taxe sur le foncier non-bâti leur est proposée depuis le 1^{er} janvier 2024.

Bien manger, c'est aussi à l'école, à l'hôpital ou en entreprise :

Sensibiliser le grand public à l'alimentation durable fait partie de la démarche de transition engagée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Le saviez-vous ?

Le salon Ambiance Terre s'est tenu, pour la première fois à Niort, en septembre 2024 avec le soutien de l'Agglomération. Au côté des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, l'Agglomération a tenu un stand où petits et grands ont pu découvrir les productions locales du territoire, leur lien avec la ressource en eau mais aussi la gestion des biodéchets qui contribue à un sol vivant !



VALORISER LES DÉCHETS VERTS DANS LA PRODUCTION LOCALE

La gestion des déchets verts est un sujet majeur pour l'Agglomération.
En effet, les tonnages arrivant sur la plate-forme de déchets verts sont très conséquents.

Pour éviter le « tout compostage », l'Agglomération s'est rapprochée en 2017 de la Chambre d'agriculture et d'exploitants agricoles pour valoriser un broyat frais criblé.
Ce produit, conforme à la norme, permet d'entretenir, dans le cadre d'un échange gagnant-gagnant, le taux de matière organique des sols et sa séquestration du carbone.

Cette initiative répond à l'action « *Valorisation des déchets verts en agriculture* » du PCAET.



LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME : LES VÉLOROUTES

Membre du comité d'itinéraire, l'Agglomération a accueilli l'événement de lancement de la Vélidéale au château de Coudray-Salbart.

Décarboner l'activité touristique passe aussi par la découverte à vélo du territoire et de ses richesses. Parcourue par trois véloroutes, l'Agglomération est ainsi membre du comité d'itinéraire de la V93, désormais baptisée la Vélidéale.

Long de **638 km**, cet itinéraire, qui relie Saint-Nazaire au lac de Vassivière, est désormais ouvert !



Le saviez-vous ?

La véloroute se déploie dans les communes d'Echiré, Niort, Aiffres et Prahecq sur un linéaire de 42 kilomètres.

Le Comité Partenarial

Le CoPart, composé d'entreprises, d'associations et d'institutions, s'est réuni et mobilisé depuis 2011 pour accompagner, chacun dans son domaine de compétence et à son niveau, les politiques du territoire. Mais les années « COVID » ont mis à mal la dynamique enclenchée par ce comité.



2024 marque le redémarrage des rencontres et des ateliers. Il est cependant nécessaire de faire évoluer les orientations initiales du Co Part pour s'adapter aux évolutions de notre écosystème et aux enjeux émergents du territoire en matière de changement climatique et d'environnement en particulier.

Cette démarche a valeur d'exemplarité et d'entraînement auprès des autres acteurs économiques. Elle doit participer à l'émergence de bonnes pratiques.

Le saviez-vous ?

Pour redynamiser ce réseau, de nouvelles réunions se sont mises en place en 2024. Au mois de juin, une rencontre a été organisée avec les principaux acteurs pour relancer la démarche et en août, le premier atelier de travail sur le thème de l'attractivité durable du territoire a permis de faire ressortir les atouts du territoire.



Les Petits Déj' du Développement Durable

Actions de sensibilisation autour des thématiques liées au développement durable et à l'entreprise, « les petits déj' » ont lieu depuis avril 2024.

Entre avril et juillet 2024 (4 petits déjeuner) =

125 participants (tous secteurs d'activités, toutes tailles d'entreprises)

11 experts ont été mobilisés sur des sujets liés à l'énergie (photovoltaïsme) les achats responsables, la biodiversité et l'entreprise, le réemploi ...



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20241216-C__33_12_2024-DE



niort agglo
Agglomération du Niortais